

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 10 mars 2026

Objet : Election du Vice-Président étudiant du Conseil d'administration du Crous BFC

Documents joints:

Lettre de candidature et programme de Madame Hajar HAFTARI

*Vu les articles L.822-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu les articles R.822-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 7 mars 2024,*

Exposé des motifs :

L'article R822-10 du code de l'éducation dispose que le Conseil d'administration élit le Vice-Président étudiant parmi les 7 membres titulaires élus représentant les étudiants.

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, il est élu selon les modalités suivantes :

- Dépôt d'une profession de foi
- Système de la majorité absolue aux deux premiers tours, à bulletin secret et relative au troisième tour.

Présentation à l'élection d'une seule candidature :

- Mme Hajar HAFTARI de la liste Bouge ton Crous, avec tes assos engagées, pour bâtir ensemble le Crous de demain

Article unique :


Le Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté élit **Mme Hajar HAFTARI** au titre de Vice-Présidente étudiant.

La présente délibération est adoptée ~~à l'unanimité~~ / à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 26
Quorum atteint : oui
Nombre de voix en faveur de Mme HAFTARI : 19
Nombre de bulletins blancs : 6
Nombre de bulletins nuls : 1

Fait à Besançon,
Le 10 mars 2026

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités